

## LA RÉGLEMENTATION SUR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES pour les particuliers

Depuis le 1er janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs, etc. Seuls les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EA).

Plus communément appelés « pesticides », les produits phytosanitaires sont utilisés pour détruire des organismes vivants. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, etc. La réglementation en vigueur vise à réduire l'utilisation et l'impact de ces substances.

### POURQUOI une telle mesure ?

Tout simplement parce que les pesticides sont des substances actives présentant des risques pour la santé.

## LES PESTICIDES ONT DES IMPACTS SUR...

### La santé

Les pesticides pénètrent dans notre organisme par contact avec la peau, par inhalation ou par ingestion. Ils affectent particulièrement le système nerveux, mais aussi reproducteur, endocrinien, etc.

### Le portefeuille

Les pesticides polluent les eaux et se retrouvent dans nos usines de traitement. Il y en a de plus en plus et ils sont très difficiles à éliminer. Plus la pollution sera diffuse, plus le coût de traitement de l'eau sera important.

### L'eau

Un dé à coudre de pesticides suffit pour polluer une rivière de 10 km de long, un mètre de large et un mètre de profondeur ! Pourtant chaque année, les particuliers en utilisent plus de 5 000 tonnes.

### La biodiversité

Peu sélectifs, les pesticides tuent aussi les espèces non ciblées (abeilles, coccinelles, etc.). En se diffusant dans les chaînes alimentaires, ils affectent aussi les espèces peu exposées directement à ces produits.

## LIRE ET RESPECTER LES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI mentionnées sur les étiquettes

Les usagers amateurs ne sont pas formés pour manipuler ces produits chimiques dangereux. Afin de limiter leur impact sur la santé des utilisateurs et pour protéger l'environnement, l'utilisation des produits phytosanitaires doit respecter certaines précautions d'emploi (usages autorisés, lieux d'application, dosages, stockage, protections, etc.).

Celles-ci sont, pour la plupart, mentionnées sur les emballages. Il est donc indispensable de bien lire et respecter les mentions figurant sur ces étiquettes. Peu de jardiniers amateurs ont conscience de la dangerosité de ces produits, pour leur santé et pour l'environnement. Une utilisation inappropriée de ce type de produit constitue un délit.

Comme leur nom l'indique, les produits qualifiés « à faible risque » et autorisés dans les jardins, ne représentent pas un risque zéro et ne sont donc pas inoffensifs pour la santé, l'environnement et la biodiversité.



L'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable a pour ambition de contribuer à la reconquête de la biodiversité normande. Pour cela, elle se positionne en facilitateur et mobilise des acteurs régionaux aux profils divers (collectivités, entreprises, gestionnaires d'espaces naturels, etc.). Pour répondre à cette mission, l'agence normande de la biodiversité est structurée en 3 pôles :

- **Connaissance**, dont le but est de développer et partager la connaissance sur la biodiversité normande.
- **Reconquête**, en animant des réseaux d'acteurs et en favorisant l'émergence de projets.
- **Valorisation**, en produisant des médias permettant la généralisation des bonnes pratiques régionales.

ANBDD - Atrium - 115 bld de l'Europe - 76100 ROUEN



Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable

# MON JARDIN SANS PESTICIDES c'est possible !



ANBDD.FR

## QUE FAIRE DES PRODUITS ACHETÉS avant 2019 ?

Rendez-vous sur le site <https://ephy.anses.fr>, et recherchez les infos sur votre produit phytosanitaire en saisissant le numéro d'autorisation de mise sur le marché (n° d'AMM) indiqué sur l'emballage. Si l'usage n'est plus autorisé aux particuliers, vous ne pouvez plus conserver ce produit et encore moins l'utiliser.

## QUE FAIRE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES non utilisables ? Et les emballages ?

La gestion des produits en fin de vie et la gestion des emballages font partie de l'utilisation des produits phytosanitaires. Pour préserver votre santé et notre environnement, il n'existe qu'une seule élimination sans danger : les emballages, qu'ils soient vides ou non, doivent être déposés en déchetterie. Ils ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle !

Pour les produits phytosanitaires interdits aux particuliers depuis 2019, leur dépôt en point de collecte est gratuit. Ils peuvent notamment être déposés dans la plupart des déchetteries. Renseignez-vous auprès de votre commune ou consultez le site internet suivant pour trouver le point de collecte le plus proche :

<https://www.ecodds.com/particulier>

## EcoDDS ?

EcoDDS, société à but non lucratif, est un éco-organisme créée en 2012 par les industriels et les distributeurs qui fabriquent et vendent des produits chimiques, conformément au principe de Responsabilité Élargie du Producteur. EcoDDS traite uniquement les déchets chimiques provenant de la consommation, dont les produits phytosanitaires des particuliers. Les « déchets diffus spécifiques (DDS) » au sens de la loi sont issus de produits contenant une ou plusieurs molécules chimiques, qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement. La liste de ces produits est définie par le décret du 16 août 2012.

EcoDDS prend directement en charge la collecte, le regroupement et le traitement des déchets chimiques, mais aussi les coûts de l'ensemble des prestations associées. Comme tout éco-organisme, EcoDDS doit répondre à plus de 166 obligations qui recouvrent plusieurs domaines, notamment l'opérationnel, la formation, la communication et la sensibilisation. À ce titre, elle met à disposition des collectivités un kit de communication grand public sur le geste de tri des déchets spécifiques.

## MEMBRES ET PARTENAIRES DE L'ANBDD



# DES SOLUTIONS d'entretien pour tout le JARDIN

## PELOUSE

● Choisir un mélange de graminées rustiques, **résistantes à la sécheresse et aux maladies** (pâturin des prés, fétuque ovine, fétuque élevée, etc.).

● Adopter le bon régime de tontes : des tontes trop fréquentes et rasées fragilisent la pelouse au bénéfice des plantes au feuillage en rosette et des mousses, et la rendent sensible à la sécheresse. Maintenir une hauteur de coupe de **5 cm minimum**.

● Simplifiez-vous la vie en **espaçant les tontes** dans les zones les moins empruntées du jardin. Réserver les tontes régulières aux espaces les plus fréquentés (cheminements, aires récréatives). **21**

● Pour renforcer sa vigueur, nourrir la pelouse avec du **compost** ou un engrais organique.

● Dans les endroits où elle pousse mal (sous les arbres par exemple), remplacer la pelouse par des **plantes couvre-sol** (petite pervenche, lierre, lamier, pachysandra, etc.). **22**

● Passer le **scarificateur** pour arracher les mousses. **23**

● Dans les endroits inaccessibles à la tondeuse (pieds de mur ou d'arbres, bordures), couper l'herbe à l'aide du **rotofil**.

● Éliminer les plantes à racines pivotantes (pissenlits, rumex, chardons, etc.) avec **une gouge ou un couteau désherbeur**. **24**

## SURFACES IMPERMÉABLES (terrasses, descentes de garage, etc.)

● Lors de la conception, préférer des matériaux **résistants et faciles à nettoyer**.

● Lors de la conception, éviter au maximum les jointures et bordures qui permettent à la flore spontanée de s'installer.

● Effectuer des travaux de maçonnerie pour **reboucher les fissures, les joints dégradés**.

● Éliminer les mousses et les lichens en nettoyant la terrasse avec des produits doux d'origine naturelle (**savon noir, le bicarbonate de soude**) et un balais brosse à poils durs. **20**

● Utiliser l'**eau de cuisson des légumes** pour ébouillanter les plantes indésirables.

● Utiliser des **outils adaptés** pour éliminer la végétation (raclette pour les substrats lisses, couteau désherbeur dans les interstices).

## SUBSTRATS GRAVILLONNÉS ET SABLEUX (cours de garage, allées)

● Disposer un **feutre géotextile** sous les gravillons afin d'empêcher la pousse des plantes.

● **Repenser les aménagements** :

- supprimer la cour gravillonnée et aménager une allée carrossable engazonnée pour la voiture. **17**

- remplacer l'allée gravillonnée par une allée dallée engazonnée sur laquelle la tondeuse pourra être passée. **18**

● Utiliser une houe maraîchère, la binette, le sarclou pour éliminer la végétation spontanée.

● Ébouillanter les herbes indésirables avec l'eau de cuisson des légumes. **19**

## HAIE

● Planter une haie mixte à base d'espèces **locales et florifères** (houx, sureau, cornouiller, troène, noisetier, buis, etc.) : les essences locales sont moins sensibles aux maladies et favorisent la faune auxiliaire du jardinier (coccinelles, syrphes, mésanges, etc.). **1**

● Afin d'éviter l'enherbement les premières années, planter la haie sur une bâche biodégradable ou pailler le pied des arbustes.



Mésange bleue

1

## ZONES REFUGES

● Aménager des espaces **favorables à la biodiversité** : mare, tas de bois ou de pierres, bande de fleurs. Arrêter de tondre une partie de sa pelouse afin de laisser se développer les plantes sauvages. Tous ces milieux hébergent des animaux (coccinelles, carabes, crapauds, hérissons, etc.) qui se nourrissent des ennemis des cultures. **2**

2

## ARBRES FRUITIERS

● Planter les arbres à la mi-novembre, ils profiteront des pluies d'automne pour s'enraciner et présenteront une **reprise plus vigoureuse**.

● Pailler le pied des arbres pour limiter le développement de l'herbe, nourrir les micro-organismes du sol et conserver l'humidité.

● Poser des **filets** contre les oiseaux.

● Poser des **colliers englués** autour du tronc pour empêcher les fourmis, les chenilles de coloniser l'arbre. **3**

● En hiver, brosser le tronc des arbres et badigeonner les à l'aide d'huiles végétales afin d'éliminer les **stades hivernants des ravageurs** (spores de champignons, œufs et larves d'insectes, etc.).

● Entretien du pied des arbres à l'aide du rotofil.



Chrysope

5

## MASSIFS DE FLEURS

● Préférer les plantes vivaces aux plantes annuelles qui réclament plus de soins. Les plantes vivaces proposent par ailleurs un large éventail de choix permettant d'**adapter ses plantations aux conditions de culture** (nature du sol, climat, exposition). **4**

● Diversifier les plantations et remplacer les pieds morts par d'autres espèces plus résistantes.

● Nourrir les plantes et le sol avec du **compost**.

● Choisir des **fleurs nectarifères pour les insectes auxiliaires** (coccinelles, syrphes, chrysopes, etc.). Leurs larves se nourrissent des ravageurs des cultures (pucerons, cochenilles, araignées rouges, etc.). **5**

● **Pailler le sol** pour limiter le développement des plantes indésirables.

## POTAGER

● Installer des fleurs au potager afin d'attirer les insectes auxiliaires. **6**

● Couvrir le sol avec des matières végétales (paille, foin, compost, feuilles mortes, etc.) afin d'éviter son tassement, nourrir les micro-organismes et limiter la pousse des adventices. **7**

● **Respecter les dates de semis, de plantation** car des plantes qui poussent à la mauvaise période tombent plus facilement malades.

● Sélectionner des variétés de légumes résistantes aux maladies ou adaptées à vos conditions de culture (sol, climat).

● Afin de casser le cycle des maladies, effectuer la **rotation des cultures** en laissant s'écouler une période d'au moins trois ans avant de cultiver à nouveau un même légume au même endroit.

● Jouer sur les **associations de plantes** afin de perturber, repousser les ravageurs des cultures (par ex. l'association du poireau et de la carotte permet de repousser leurs ravageurs respectifs). **8**

● Occuper les parcelles non cultivées avec un engrais vert (moutarde, phacélie, sarrasin, etc.) : il empêche l'installation des plantes indésirables à cet endroit. **9**

● Observer attentivement vos plantes et couper les parties malades.

● **Désherber avec des outils adaptés** (binette, sarclou, couteau désherbeur, etc.). **10**

● Protéger les cultures à l'aide de filets anti-insectes, de pièges colorés englués. **11**

## TROTTOIR

● Installer des plantes à fleurs **peu exigeantes** : elles occuperont la place des herbes indésirables. **12**

● Désherber votre portion de trottoirs avec des outils adaptés : binette, couteau désherbeur, etc.



Sarclou

10



Rosiers

13



Trottoir

7



Scarificateur

23



Gouge

24



Nettoyage

20



Eau de cuisson

19



Géotextile

17



Désherbage

15